



**Association Féline  
des Pays de Loire**



**Association Féline  
du Persan**



**Catimini  
Club**



# TROYES (Aube)

## Parc des Expositions

### Samedi 16 & dimanche 17 avril 2011

**Contacts** ⇒ **Siège Social** : 46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS  
☎ 33 (0)2 38 75 24 06 - **Fax** 33 (0)9 75 26 42 91  
exposition@afpl.biz - www.afpl.biz

### Lieu de l'Exposition



Cette 2<sup>ème</sup> édition de notre "Salon International du Chat" de TROYES se déroulera comme il y a 2 années dans les Halls 2 & 3 du Parc des Expositions de l'Agglomération Troyenne situé 20, rue des Gayettes. Vous pourrez vous garer sur un vaste parking situé face à la salle.

La surface disponible de 1 800 m<sup>2</sup> autorisera la présence de plus de 500 chats. Rappel de la dernière édition : 2009 ⇒ 200 chats et 2736 visiteurs

### Jugements

Nous vous proposons :

**2 Jugements Traditionnels**  
+  
**Double Jugement TICA 2x6 rings**

Les chats pourront participer chaque jour :

→ Soit à un **jugement traditionnel** seul :  
⇒ le **samedi**, sous l'égide de l'Association Féline du Persan,  
⇒ le **dimanche**, sous l'égide de l'Association Féline des Pays de Loire,

→ Soit à un **jugement américain TICA 2x6 rings** sous l'égide du **Catimini Club**,

**Congress Femelle & Mâle le samedi**

→ Soit aux **2 jugements TICA + Tradi**. Dans ce cas, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'appel simultané de vos chats pour les deux jugements.

### Les Juges

Juges internationaux présents :

**Alyse BRISSON (FR)** (Tradi)  
**Martine CAILLARD (FR)** (Tica)  
**Sylvie COMTE (FR)** (Tradi)  
**Marie-France DENDAUW (FR)** (Tica)  
**Guy HERANVAL (FR)** (Tica)  
**Iris LOOCKX (BE)** (Tradi)  
**Pascale PORTELAS (FR)** (Tica)  
**Pascal REMY (FR)** (Tica)  
**Claude SEIGNOT (FR)** (Tradi)  
**Tomoko VLACH (AT)** (Tica)

Liste modifiable suivant le nombre de chats et les indisponibilités des juges.

### Conditions d'Inscription

Ne peuvent être inscrits que des "Chats de Race" et des "Chats de Maison".

Les "Chats de Race" doivent posséder un pedigree LOOF s'ils sont nés en France, ou reconnu par le LOOF s'ils sont nés à l'étranger. En attente de la réception du pedigree, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'Accusé de Réception de la demande de pedigrees pour la portée. Ce numéro peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition. Un justificatif similaire doit être produit pour les chatons venant de l'étranger.

Les "Chats de Maison" doivent être stérilisés et être âgés de plus de 10 mois.

Les bulletins d'inscription (un seul par chat) peuvent être transmis par courrier, fax ou internet et doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés du montant total des sommes dues, soit par chèque libellé au nom de l'AFPL, par paiement sécurisé via notre formulaire en ligne, par virement bancaire ou mandat cash.

Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

L'inscription ne devient définitive qu'à réception de la confirmation de l'AFPL.

### Conditions d'Annulation

Les annulations doivent nous parvenir par écrit (fax ou Email autorisés).

Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 11 avril 2011 minuit**, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 15 • pour frais de dossier.

Après cette date, les frais d'inscription seront dus en totalité.

### Contrôle Vétérinaire

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (tatouage ou transpondeur).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont fortement conseillés. Les chats provenant de pays étrangers doivent avoir reçu le vaccin antirabique et donc être âgés de plus de 4 mois.

Les exclusions décidées par les vétérinaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

### Vente de Chats

Pour les chats susceptibles d'être vendus :

- Les éleveurs (vente de 2 portées et plus par an) doivent être titulaires du Certificat de Capacité et pouvoir présenter à toute réquisition, le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour.

- Les particuliers doivent signer une attestation sur l'honneur mentionnant qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an.

Dans tous les cas, vous devez posséder "l'autorisation de transport d'animaux vivants" délivrée par votre DSV si vous venez avec plus d'un chat à vendre sur plus de 65km.

**Clôture des engagements  
vendredi 1<sup>er</sup> avril**

### Tarifs (ttc)

Tarif préférentiel pour les adhérents AFP, AFPL & Catimini Club	1 Jour ⇒ Samedi <u>ou</u> Dimanche				2 Jours ⇒ Samedi <u>&amp;</u> Dimanche				
	Adhérent		NON Adhérent		Adhérent		NON Adhérent		
	Tradi	Tica	Tradi	Tica	Tradi	Tica	Tradi	Tica	
Droit d'inscription obligatoire par exposant	⇒	9 •	9 •	10 •	10 •	9 •	9 •	10 •	10 •
Le 1 <sup>er</sup> , puis le 2 <sup>ème</sup> chat en/ou hors concours (par chat)	⇒	22 •	35 •	24 •	38 •	32 •	50 •	35 •	55 •
Tout chat à compter du 3 <sup>ème</sup> venant 1 ou 2 jours (par chat)	⇒	15 •	21 •	16 •	23 •	22 •	32 •	24 •	35 •
Complément pour participer également en Traditionnel	⇒	-	4 •	-	5 •	-	8 •	-	10 •